

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Compte rendu du 6e comité de pilotage

Site Natura 2000 du Plateau du Four - Loire Atlantique

La Turballe - 25 octobre 2012

Ordre du jour

- 1. Validation du plan d'action et de la charte Natura 2000
- 2. Présentation du dispositif de suivi et évaluation du DOCOB
- 3. Validation du DOCOB
- 4. Désignation de la structure animatrice et échéancier

Personnes présentes :

Personnes excusées :

François MARTINEAU Préfecture maritime Gaëlle BAILLY Marie France KERNEIS Préfecture Maritime Delphine LEGUERRIER Sémaphore de PiriacSandrine DERRIEN Frédéric PALOC Françoise GUIMAS DREAL PdL Christine BODEAU DREAL PdL Xavier HINDERMEYER DDTM 44 Charlie PATRIER Cécile TOUGERON Christophe VERHAGUE Marie Béatrice GILARD CG 44 Nathalie METZLER Agence des AMP Jean Claude MENARD Association ELV Association ELV Frédéric LECHAT Anne-Laure BARILLE Bio Littoral Claudine SPIOTTI **LPO 44 LPO 44** Bruno LEBASCLE Jean Pierre CORGNET UNAN 44 **FNPPSF 44** Landry METRIAU Bruno GUICHARD **FNPPSF 44** Laurent DUBOST FFESSM 44 Jean Pierre RIGAULT **FNPSA** Gaëtan DUCHENE **EDF EN** Armateurs de France Agnès GARCON Marion PANHELEUX **AGLIA**

Préfecture maritime

DIRM NAMO

МИНИ

Chambre Syndicale

des Algues

Stagiaire COREPEM

UNICEM PdL

Franck BEAUMAL Patron pêcheur

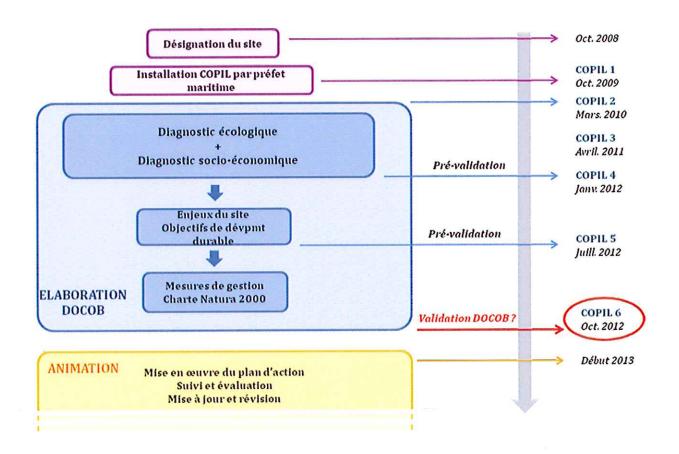
José JOUNEAU COREPEM
Daniel LEGALL COREPEM
Fanny BRIVOAL COREPEM
Alexandre LEBRUN COREPEM
Antonin HUBERT COREPEM

Compte rendu

M. MARTINEAU ouvre ce 6° comité de pilotage (COPIL) en remerciant l'ensemble des participants pour leur implication tout au long de la démarche d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 du Plateau du Four. Près de 3 ans après son installation, le COPIL se réunit pour valider le DOCOB, les échéances ont donc été tenues par le COREPEM, opérateur du site. M. MARTINEAU précise qu'il s'agit, pour la façade Atlantique, de la première validation d'un DOCOB de site Natura 2000 marin.

Après un tour de table de présentation, **M. MARTINEAU** passe la parole à Antonin HUBERT, chargé de mission Natura 2000 au COREPEM.

En guise d'introduction, **M. HUBERT** rappelle les grandes étapes qui ont marqué le travail d'élaboration du DOCOB, depuis la désignation du site du Plateau du Four (octobre 2008) jusqu'à ce 6° COPIL.



M. HUBERT rappelle également le dispositif de concertation mis en place : COPIL, groupes de travail, réunions techniques, réunions d'informations, etc. Celui-ci a permis d'impliquer les membres du comité de pilotage tout au long de la démarche d'élaboration du DOCOB.

1. Validation du plan d'actions et de la charte Natura 2000

Le plan d'actions

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

M. HUBERT présente le projet de plan d'actions. Il remercie les membres du comité de pilotage qui ont participé à cet important travail.

Le plan d'actions comporte 23 actions, lesquelles répondent aux objectifs et sousobjectifs de développement durable validés lors du comité de pilotage précédent. Leur priorisation a été effectuée en conformité avec les enjeux de conservation du site. La mise en œuvre du plan d'actions doit permettre de garantir le maintien (ou la restauration) des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

Les actions de gestion sont décrites dans le DOCOB sous forme de « fiches actions ». On peut distinguer 4 types d'actions :

- actions d'animation ou de communication (12 actions)
- études (5 actions)
- suivis scientifiques (7 actions)
- actions qui renvoient à la Charte Natura 2000 (2 actions)

Ce premier plan d'action ne contient pas de contrat Natura 2000.

Les actions se répartissent en 4 volets, lesquels correspondant aux 4 objectifs de développement durable :

Volet A : CONNAITRE

⇒ Objectif correspondant : «Améliorer la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire, assurer des suivis dans le temps »

Volet B: PRESERVER

⇒ Objectif correspondant : «Limiter l'impact des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour garantir un état de conservation favorable »

VOLET C : INTEGRER

⇒ Objectif correspondant : « Intégrer les problématiques et objectifs du site à son environnement »

VOLET D : COMMUNIQUER

⇒ Objectif correspondant : « Faire connaître les objectifs et les engagements Natura 2000 » S'ajoute aux actions de ces quatre volets, une action transversale d'animation (action E1).

Actions du volet A : CONNAITRE

CODE	АСПОН	Туре	Période de mise en œuvre	Nbjours	Financeurs potentiels	Coût tot. action	Priorité
A1 1	Réaliser un inventaire de la faune et de la flore des habitats rocheux et intertidaux	Bude	2013	3	Etat, Europe	17500€	
A1.2	Suivre l'état de conservation des champs de blocs intertidaux	Suivi	2013-2018	90	LIFE+/Agence des AMPou Etat	20880€	***
A1.3	Accompagner la mise en œuvre des suivis participatifs "laminaires" sur le Plateau du Four	Suivi	2013-2018	18	Etat ,	4200€	**
A1.4	Intégrer les réseaux d'observation de mammifères marins existants	Suivi	2014-2018	13			*
A1.5	Intégrer les éléments de connaissance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire issus des travaux en cours ou à venir, les confronter aux données sur la qualité de l'eau	Animation/ Etude	2013-2018	90	Etat, établiss. publics	17855€	***
A2.1	Réaliser des analyses d'eau en cas de bloom phytoplanctonique	Suivi	2013-2018	24	Etat, IFREMER	10664€	**
A2.2	Equiper un navire de pêche d'une sonde multi- paramètres afin d'avoir un suivi continu de la qualité de l'eau du site	Suivi	2013-2014	2			**
A3.1	Suivre l'évolution de la fréquentation du site par les usagers récréatifs individuels par comptages en mer	Suivi	2013, 2016	17	Bat	1200€	**
A3.2	Suivre l'évolution des activités socio- économiques au sein du site et recueillir les données de perception sur le milieu	Suivi	2013-2018	45			**

Actions du volet B : PRESERVER

CODE	ACTION	Туре	Période de mise en œuvre	Nb jours	Financeurs potentiels	Coût tot. action	Priorit é
12.4 EM EM	Cartographier les secteurs du récif à haute sensibilité	Bude	2013-2014	10			***
B1.2	Participer aux études sur l'impact des arts trainants sur les fonds meubles et sur les moyens de les réduire	Hude	2013-2018	18	Bat, Europe, France Filière Pêche, etc.	?	**
B1.3	Accompagner le travail d'évaluation des incidences des activités de pêche professionnelle	Etude	2013	8			***
B2.1	Développer l'écoresponsabilité des usagers	Animation/ ∞ m Charte Natura 2000	2013-2018	78	UFE+/Agence des AMPou Bat	3500€	***
	Inciter les plongeurs à utiliser un mode de mouillage qui minimise l'impact sur les fonds rocheux	Animation/ Charte Natura 2000	2013-2018	12	Etat	1000€	**

Actions du volet C: INTEGRER

CODE	ACTION	Туре	Période de mise en œuvre	Nbjours	Financeurs potentiels	Coût tot.	Priorité
C1.1	Partager avec les instances de concertation et acteurs qui traitent de la qualité des eaux côtières ou de l'environnement côtier	Animation/com.	2013-2018	60		÷	***
C2.1	Se tenir informé des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces du site et apporter les informations nécessaires en cas d'évaluation de leurs incidences	Animation/∞m.	2013-2018	30			***
C3.1	Favoriser la cohérence des suivis réalisés sur le secteur Loire Vialine et au-delà ainsi que celle des mesures liées à la conservation des habitats et espèces	Animation/ ∞m.	2013-2018	24			**

Actions du Volet D : COMMUNIQUER

CODE	ACTION	Туре	Période de mise en œuvre	Nb jours	Finanœurs potentiels	Coût tot. action	Priorit é
D1.1	Monter une exposition présentant le patrimoine naturel du Plateau du Four et les objectifs de Natura 2000	Animation/com.	2013-2018	32	Bat, collect. Territoriales	-	***
	Bablir et appliquer un plan de communication pour faire connaitre le patrimoine naturel du site et la démarche Natura 2000	Animation/∞m.	2013-2018	72	Bat	7000€	***
D1.3	Accompagner les responsables d'activités récréatives dans leur rôle d'éducateur à l'environnement marin	Animation/com.	2013-2018	18	Bat	5000€	**
D1.4	Organiser des opérations pédagogiques de ramassage des engins de pêche perdus	Animation/∞m.	2013-2018	12	Bat	5000€	*

Action transversale d'animation

a l.	Assurer l'animation de la démarche Natura 2000	Animation/com. 2013-2018	120	- ***
-------------	---	--------------------------	-----	-------

- M. MENARD demande comment a été calculé le temps de travail (nombre de jours) nécessaire pour réaliser chacune des actions.
- M. HUBERT précise qu'il s'agit d'une estimation, le détail figure dans les fiches actions. Par exemple, pour la réalisation le suivi de l'état de conservation des champs de blocs (action A1.2), le protocole demande de réaliser une marée par mois la première année de suivi, puis 4 ou 5 marées les années suivantes. Il est également compté le temps nécessaire à l'analyse des données et à la rédaction des rapports annuels. L'action s'inscrit dans un projet de LIFE+ « pêche à pied », projet porté à l'échelle nationale par l'Agence des Aires Marines Protégées.
- M. MENARD estime que le temps de travail est sous estimé, qu'on pourrait compter un 0,5 ETP rien que pour le volet 1 du plan d'actions.

M. HUBERT répond que le temps de travail qui apparaît dans les fiches correspond à la charge de travail du chargé de mission Natura 2000 qui assurera l'animation du site uniquement. Certaines actions nécessitent par ailleurs l'intervention d'un prestataire extérieur, comme, par exemple l'action A1.1. Le temps de travail correspondant vient alors s'ajouter à celui du chargé de mission.

Mme BARILLE demande si les inventaires faune/flore prévus dans l'action A1.1 se traduiront par des relevés de terrain.

M. HUBERT répond que l'acquisition de données de terrain complémentaires est effectivement prévue. Cela a en effet été demandé par les membres de la commission « habitat marins » du CSRPN. Pour la partie subtidale, il est prévu que soit réalisé un inventaire complémentaire, de type ZNIEFF, au niveau du Bonen du Four (une seule station échantillonnée). Ce travail d'inventaire viendra compléter celui déjà réalisé par la station MNHN de Concarneau, dans le cadre du programme de l'association Estuaire Loire Vilaine. Il est également prévu par l'action A1.1 de réaliser un inventaire de la partie intertidale du site. L'effort de prospection a été défini à partir de la proposition technique et financière adressée par Bio-Littoral.

Mme GILARD trouve que le nombre de jours de travail prévu pour l'action B2.1 est élevé.

- M. HUBERT précise que la conception des outils de communication demande du temps. Il est prévu que ces actions soient, pour partie, menées dans le cadre du projet de LIFE+ « pêche à pied ». Ce projet devrait ainsi permettre de financer du temps de travail (0,25 ETP) sur la durée du projet (2013-2016).
- M. RIGAULT demande pourquoi l'action B2.2 (« inciter les plongeurs à utiliser un mouillage qui minimise l'impact sur les fonds rocheux ») ne concerne pas également les pêcheurs de surface.
- M. HUBERT rappelle que, d'après le diagnostic initial (données d'enquête), ce sont les chasseurs sous-marins et les clubs de plongées qui sont susceptibles de mouiller leur embarcation sur les fonds rocheux. L'action a par conséquent été centrée sur les activités de plongée.

Mme TOUGERON fait remarquer que, dans le projet de charte Natura 2000 du site, l'engagement relatif au mouillage concerne toutes les activités et pas seulement les plongeurs.

Sur avis du COPIL, il est décidé de modifier l'action B2.2 de façon à ce qu'elle inclue toutes les activités pratiquées sur le site. L'intitulé de l'action est modifié pour:

B2.2 Inciter les usagers, notamment les plongeurs, à utiliser un mode de mouillage qui minimise l'impact sur les fonds rocheux

Concernant le projet offshore du banc de Guérande, **Mme BARILLE** regrette qu'il n'y ait pas d'étude prévue pour évaluer l'impact des implantations d'éoliennes sur le Plateau du Four. Elle propose que soit mis en place un point de suivi sur le Plateau du Four.

M. DUCHENE annonce qu'un groupe de travail doit être installé mi-novembre par la préfecture. Celui-ci devra notamment permettre de coordonner la réalisation de l'état initial du site, lequel sera réalisé avant le début des travaux. L'opportunité de suivre un ou plusieurs points sur le Plateau du Four pourra y être étudiée.

Mme BARILLE regrette également qu'aucune étude ne soit réalisée sur les larves et les juvéniles de poissons. Les habitats présents sur le Plateau du Four jouent un rôle de nourricerie et de frayère, mais ces fonctions écologiques restent peu connues.

Mme BRIVOAL souligne que l'évaluation des impacts générés par l'implantation des éoliennes sur le milieu est prévue dans la phase réglementaire du projet. Toutefois, les données acquises jusqu'à présent sont restées confidentielles.

Mme GUIMAS rappelle qu'il revient au porteur de projet de faire remonter les informations concernant les éventuels impacts du projet sur le milieu.

M. DUCHENE est d'accord avec l'idée de mettre en place un point de suivi et pour partager les données qui seront acquises.

Mme BRIVOAL suggère que la description des fonctionnalités écologiques des habitats rocheux, soit inscrite dans le cahier des charges du porteur de projet éolien.

M. HINDERMEYER rappelle que l'objectif de Natura 2000 est de préserver la biodiversité marine. Il ne voit pas d'opposition de principe à étudier le compartiment post-larves, mais il n'y a actuellement pas de financements disponibles pour cela. Ce travail tiendrait davantage à une connaissance fondamentale des écosystèmes.

Mme BARILLE propose de faire du Plateau du Four un site atelier, de l'intégrer dans les programmes scientifiques menés à plus grande échelle.

M. HUBERT est d'accord avec l'idée d'inscrire le Plateau du Four dans des programmes de recherche.

Mme BRIVOAL ajoute que cela peut être un moyen pour que les chercheurs s'intéressent aux sites Natura 2000.

Pour M. MARTINEAU, la démarche Natura 2000 devrait susciter l'intérêt des scientifiques car beaucoup de données sont déjà disponibles. Il faudra poursuivre dans cette synergie, en bancarisant les données notamment. M. MARTINEAU demande si les données acquises dans le cadre de Natura 2000 seront rendue publiques.

Mme BRIVOAL répond que la directive INSPIRE prévoit en effet un tel partage des données.

M. MARTINEAU demande s'il y a d'autres questions relatives au projet de plan d'actions.

Le comité de pilotage valide le plan d'actions.

La charte Natura 2000

- voir le projet de charte dans le support de présentation joint à ce compte rendu
- M. HUBERT présente le projet de charte Natura 2000 pour le site Plateau du Four.

La charte Natura 2000 doit permettre d'encourager le développement des « bonnes pratiques ». Il s'agit, pour le signataire, d'un acte d'engagement dans la démarche.

La charte comporte des engagements à respecter certaines bonnes pratiques. Le respect de ces engagements peut faire l'objet de suivi et/ou d'un contrôle de la part des services de l'Etat et de la structure en charge de l'animation du site.

La charte comporte également des recommandations, lesquelles permettent d'encourager certaines pratiques favorables à l'environnement.

L'adhésion à la charte, par une personne physique ou morale, se fait pour 5 ans. Elle peut se faire de façon individuelle ou collective.

Mme BARILLE s'interroge sur l'intérêt que peut avoir une personne/structure à signer la charte.

M. HUBERT répond que cela permet de garantir que l'activité pratiquée par le signataire est compatible avec les objectifs de préservation des habitats et espèces. La signature n'entraîne pas de contrepartie financière, mais l'engagement qu'elle constitue peut être exploité à des fins de communication (club de plongée par exemple). Une charte qui comporte des engagements spécifiques, ce qui n'est pas le cas pour cette première version de la charte du Plateau du Four, permet en outre de dispenser le signataire de réaliser une évaluation de ses incidences. Il existe dans ce cas une contrepartie pénale, à laquelle s'expose le signataire s'il ne respecte pas les engagements spécifiques.

Mme BRIVOAL ajoute que l'adhésion se fait sur la base du volontariat, les gens adhèrent car ils sont intéressés par la démarche.

Pour M. RIGAULT, il n'est pas facile de présenter cette charte aux clubs de plongée. Les adhérents ont tendance à mélanger ce qui relève de la charte et du régime d'évaluation des incidences. Par ailleurs, ils craignent que la charte, peu contraignante aujourd'hui, s'étoffe avec le temps de dispositions plus contraignantes.

- M. HUBERT rappelle que l'activité de plongée sous-marine n'est, à ce jour, pas soumise au régime d'évaluation des incidences. Seuls les concours de chasse sous-marine, soumis à déclaration, le sont. Il précise que la modification des engagements contenus dans la charte ne peut se faire qu'à l'occasion de la révision du DOCOB et donc avec l'accord du comité de pilotage. Cette révision ne devrait pas intervenir avant au moins 3 ans.
- M. MENARD s'interroge sur le fait qu'on retrouve, sur le même site, des personnes qui respectent le contenu de la charte et d'autres, non signataires, qui ne le respectent

pas. Des pêcheurs récréatifs pourraient ainsi continuer à utiliser des ancrages qui impactent les fonds, même sur les zones identifiées comme « sensibles ».

M. HUBERT admet qu'il s'agit là d'une des limites de la charte. L'alternative serait de prendre un arrêté pour interdire le mouillage sur ces zones sensibles.

Pour M. JOUNEAU, la charte est bien un support pour faire de la pédagogie. Elle doit permettre de faire évoluer les mentalités.

Mme TOUGERON propose de réaliser des suivis pour voir si l'application de la charte suffit à garantir le bon état écologique des fonds.

Pour M. MENARD, il est important d'éviter les mouillages sur les zones les plus sensibles du site, comme par exemple la zone couverte par des Laminaria hyperborea.

Il s'ensuit une discussion sur l'opportunité de sanctuariser ces zones les plus sensibles.

Pour Mme BRIVOAL, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de la démarche Natura 2000 est de garantir le bon état écologique des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Or, il ressort du diagnostic écologique que l'habitat récif est en bon état.

Mme METZLER trouve que la charte est un outil intéressant dans la mesure où elle engage le signataire, mais sans interdire.

M. BEAUMAL demande comment les plaisanciers seront informés de l'existence de la charte.

M. HUBERT répond qu'un travail de communication sera effectué par le chargé de mission.

Mme GARCON souligne le fait que les habitats du Plateau du Four, du moins les habitats rocheux, sont en bon état. Elle estime qu'avec les mesures qui sont proposées, les choses ne peuvent que s'améliorer. Dans la mesure où cette première charte Natura 2000 ne comporte pas d'engagement spécifique, elle propose de retirer la phrase relative aux sanctions pénales du texte introductif.

⇒ Le COPIL décide de supprimer la mention aux sanctions pénales dans le texte d'introduction à la Charte

M. MARTINEAU demande quel est le nombre de manifestations qui sont soumises à évaluation d'incidences sur le site.

D'après Mme TOUGERON, il n'y a qu'une ou deux demandes par an.

Mme BARILLE craint que la « publicité » réalisée autour de la démarche Natura 2000 attire de nouvelles manifestations nautiques, du fait de la mise en avant des richesses du site. On peut donc s'attendre à avoir plus de manifestations soumises à évaluation d'incidences à l'avenir.

Mme GILARD demande si le signataire de la charte doit adhérer individuellement à chaque engagement ou s'il doit s'engager pour l'ensemble des engagements qui

concernent son activité. La présentation laisse supposer que celui-ci peut cocher les seuls engagements qui l'intéressent.

- M. HUBERT précise que c'est bien pour l'ensemble des engagements qui le concernent que le signataire doit s'engager.
 - ⇒ Le COPIL décide de modifier la présentation de la charte, pour que celle-ci ne porte pas à confusion.

Mme GARCON demande s'il existe une carte des zones sensibles du site Plateau du Four.

M. HUBERT lui répond que la carte des zones à haute sensibilité sera établie dès la première année d'animation (action B1.1). Elle sera ensuite jointe à la charte Natura 2000.

2. Présentation du dispositif de suivi et évaluation du DOCOB

M. HUBERT présente le dispositif de suivi et évaluation du DOCOB, lequel est réalisé via :

- Le suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Le suivi de la mise en œuvre des actions
- Le suivi et l'évaluation de mise en œuvre du DOCOB

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

M. MENARD souligne le fait que le programme de l'association ELV est interannuel. Il doit ainsi permettre d'étudier les conséquences d'un bon ou mauvais état de conservation des habitats rocheux.

Mme BARILLE souhaite que ce programme continue à être intégré dans le programme de la DCE (directive cadre sur l'eau). Les suivis dans le temps sont très insuffisant en France, or ce sont ces suivis qui permettent de faire de la modélisation. Les anglo-saxons réalisent pour leur part de la modélisation des écosystèmes côtiers très intéressante. Il est donc urgent d'acquérir de telles données via des suivis pérennes.

M. HUBERT déclare que l'importance de réaliser des suivis dans le temps a bien été soulignée dans le DOCOB. Il s'agit du sous-objectif A1 : « Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, développer les suivis dans le temps ».

Mme GUIMAS rappelle toutefois que les financements sont accordés de façon annuelle par l'Etat. Cela est donc difficile d'assurer la pérennité d'un suivi.

M. HINDERMEYER assure que l'atteinte des objectifs de Natura 2000 est une priorité pour la DREAL.

3. Validation du DOCOB

M. HUBERT mentionne les principales modifications apportées au DOCOB, par rapport à la version envoyée un mois avant la tenue de ce 6° comité de pilotage. Ces modifications résultent de corrections adressées par les membres du COPIL, pendant la période consacrée à la relecture.

M. MARTINEAU demande s'il y a des remarques ou des demandes de correction sur le projet de DOCOB et si le COPIL accepte sa validation.

En l'absence de remarques particulières, M. MARTINEAU déclare le DOCOB entièrement validé.

Mme BARILLE souhaite savoir qu'elle aura été le « plus » apporté par les pêcheurs professionnels pour la réalisation de ce DOCOB.

M. HUBERT répond que les patrons de pêche ont apporté des informations très précises lors de la réalisation du diagnostic écologique, permettant notamment de décrire avec précision leur activité au sein du site.

Pour **Mme BRIVOAL**, les pêcheurs dépendent de ce milieu que l'on cherche à préserver. Ils sont capables d'écouter ce qu'ont à dire les autres usagers du site.

Pour **Mme BARILLE**, il est regrettable que l'étude des activités de pêche n'ait par permis de quantifier les captures au sein du site.

Mme BRIVOAL répond qu'il est très difficile de quantifier les captures à l'échelle d'un si petit site, mais que cela est fait à l'échelle du Golfe de Gascogne.

Pour M. JOUNEAU, la mise en place de Natura 2000 sur ce petit site aura permis de faire de la pédagogie auprès des pêcheurs. La démarche aura par ailleurs permis de faire le lien entre les différentes forces en présence. Il s'agit d'objectifs humbles mais pertinents, comme le démontre le travail accompli.

M. MENARD revient sur l'intérêt qu'il pourrait avoir à suivre les captures des caseyeurs et des ligneurs qui travaillent sur le Plateau du Four. Cela permettrait d'étudier l'influence de la qualité de l'eau ou de la qualité des habitats rocheux sur les captures, d'en savoir plus sur les relations entre habitats et ressources.

M. JOUNEAU déclare qu'il existe déjà une gestion de la ressource. Le COPIL n'est pas le lieu de discussion de tous les sujets relatifs à la pêche.

Pour M. MARTINEAU, les actions relatives à la connaissance du milieu marin iront dans le sens souhaité par les scientifiques, mais cela nécessite du temps. Les efforts entrepris sur les sites Natura 2000 vont dans le bon sens, la donnée est publique. Nous sommes sur une voie positive.

4. Désignation de la structure animatrice et échéancier

M. MARTINEAU demande si le COREPEM est candidat pour réaliser l'animation du site Natura 2000 Plateau du Four. Il demande s'il y a d'autres candidats au sein du COPIL.

M. JOUNEAU annonce que le COREPEM souhaite poursuivre le travail entamé sur le Plateau du Four. Les pêcheurs ont besoin de communiquer sur leur vraie nature. L'image qu'ils renvoient doit passer par autre chose que des « brûleurs de pneus ». Leur collaboration dans le cadre de la démarche Natura 2000, que ce soit sur le site Plateau du Four ou sur le site Plateau de Rochebonne, démontre qu'ils sont capables d'autre chose. Le Plateau du Four est un site intéressant car il permet de réunir autour de la table des acteurs aux intérêts a priori divergents : pêcheurs professionnels, pêcheurs récréatifs, LPO etc. M. JOUNEAU souhaite que le travail porte ses fruits, c'est pourquoi le COREPEM est candidat pour assurer l'animation du site.

Mme BARILLE souhaite savoir comment va se passer la phase d'animation du site.

M. MARTINEAU explique que le DOCOB doit tout d'abord être approuvé officiellement par le préfet maritime (arrêté d'approbation du DOCOB). La phase d'animation permettra ensuite de mettre en application les actions de gestion prévues dans le DOCOB. Le COPIL sera réuni au moins une fois par an pour suivre cette mise en œuvre.

M. HINDERMEYER complète: l'approbation du DOCOB devrait intervenir en fin d'année 2012. Une convention devrait être passée entre la DREAL et la structure en charge de l'animation, pour 2 ans. Il réside toutefois une difficulté d'ordre budgétaire pour l'année 2013. Le cofinancement européen ne sera en effet pas possible, les financements FEDER étant taris. La DREAL a adressé sa demande de financements pour l'année 2013 au MEDDE, mais il faut s'attendre à des baisses budgétaires. Toutefois, la démarche Natura 2000 reste la priorité n°1 pour la DREAL des Pays de la Loire.

M. MENARD demande comment sera choisi le chargé de mission.

Mme BRIVOAL répond que, si le COREPEM est bien en charge de l'animation, celuici sera recruté par un jury composé du COREPEM, de la DREAL et de l'UNAN, ainsi que cela avait été fait pour le recrutement de M. HUBERT. Le chargé de mission devrait être basé à la Turballe.

- M. JOUNEAU tien à saluer le travail d'Antonin HUBERT. Cela n'a pas été tous les jours facile pour lui mais le travail est de bonne facture.
- M. HUBERT remercie l'ensemble des membres du COPIL pour leur participation tout au long de ce travail. Il déclare avoir pris beaucoup de plaisir à mener cette mission à bien.
- M. MARTINEAU conclut ce 6e comité de pilotage en remerciant l'ensemble des membres du COPIL, ainsi que M. HUBERT.

Le commissaire en chef de 1ère classe François Martineau Chef de la division "action de l'Etat en mer"